



**L'ALLIANCE**

POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE  
DANS L'ACTION HUMANITAIRE



## TRAVAIL INTERSECTORIEL

Cadre de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs de la coordination et la gestion des camps (CCCM)

© L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, 2024

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (ci-après, « l'Alliance ») soutient les efforts des acteurs humanitaires afin de parvenir à réaliser des interventions efficaces et de haute qualité dans le domaine de la protection de l'enfance dans des contextes humanitaires. À travers ses groupes de travail et équipes spéciales techniques, l'Alliance met au point des normes opérationnelles interorganisations et procure des orientations techniques en soutien aux missions de protection de l'enfance dans des contextes humanitaires.

### **Remerciements**

Les cadres de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs des domaines de CCCM, de la santé et de la sécurité alimentaire ont été élaborés lors d'un processus consultatif qui était dirigé par Emily Fereday et Katie Robertson, sous l'encadrement et les conseils de Susanna Davies.

Nous souhaitons remercier les nombreuses personnes qui ont apporté leur précieuse contribution au développement des cadres de compétences et, en particulier, nous voulions remercier : Andrea Breslin, PAM ; Sitnour Babiker, HCR ; Lauren Bienkowski, Global CP AoR; Elspeth Chapman, l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire ; Marie Dahl, The MHPSS Collaborative accueilli par Save the Children ; Rory Downham, OMS ; Yang Fu, Plan International ; Elena Giannini, l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire ; Esther Grieder, HLA ; Rathi Guhadasan ; Ayesha Kadir, Save the Children ; Tatjana Klein, UNICEF ; Jennifer Kvernmo, OIM ; Jo Langkamp, HCR ; Valeria Vargas Martinez, Global CP AoR; Monica Matarzaao, PAM ; Flaminia Mussio, Plan International ; Kamal Olleri, OMS ; Steph Roberson, CaLP Network ; Greg Rodwell, CaLP Network ; Barbara Schuler, PAM ; Agnès Tillinac, OIM ; David Traynor, Concern Worldwide ; Masumi Yamashina, Indépendante ; Nureyan Zunong, Save the Children.

L'élaboration de ce cadre de compétences ainsi que de ceux destinés aux acteurs du domaine de la sécurité alimentaire et la santé a été possible grâce au soutien financier de SIDA Hum.

### **Suggestion de citation**

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. Cadre de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs CCCM. (2024)

**Licence:** Ce document est placé sous licence Creative Commons Attribution.

La licence est attribuée à l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (ci-après « l'Alliance »).



# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION.....	4
CONTEXTE DES CADRES DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN VUE D'UN TRAVAIL INTERSECTORIEL.....	4
PRÉSENTATION DU CADRE DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE POUR LES ACTEURS DE LA COORDINATION ET LA GESTION DES CAMPS.....	5
STRUCTURE DU CADRE DE COMPÉTENCES .....	5
UTILISATION DU CADRE DE COMPÉTENCES.....	7
CADRE DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE POUR LES ACTEURS DE LA COORDINATION ET LA GESTION DES CAMPS (CCCM) .....	9
VALEURS ET CROYANCES POUR TOUS LES ACTEURS.....	10
COMPÉTENCES POUR LES ACTEURS CCCM.....	11
ANNEXE 1 : QUESTIONS FRÉQUENTES AU SUJET DU CADRE DE COMPÉTENCES.....	19
ANNEXE 2 : ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR AIDER À L'APPLICATION DU CADRE DE COMPÉTENCES.....	23
ANNEXE 3 : MATRICE D'AUTO-ÉVALUATION.....	25
ANNEXE 4 : QUESTIONS BASÉES SUR LES COMPÉTENCES.....	27



## INTRODUCTION

### Contexte des cadres de compétences en matière de protection de l'enfance en vue d'un travail intersectoriel

En cas de crise humanitaire, les enfants sont touchés de façon disproportionnée<sup>1</sup>. Ils appartiennent à un groupe différent des adultes, avec des besoins et des capacités uniques variant selon l'âge, le genre, les aptitudes, le statut juridique et d'autres caractéristiques individuelles. La place centrale occupée par les enfants et leur protection dans l'action humanitaire est une responsabilité commune à tous les secteurs, acteurs, employés et bénévoles de l'humanitaire.

Pour pouvoir faire progresser la protection et le bien-être des enfants dans tous les secteurs de l'action humanitaire, un renforcement des compétences s'impose aussi bien dans le secteur de la protection de l'enfance que dans tous les autres secteurs humanitaires. Les acteurs de la protection de l'enfance ont besoin de capacités pour se tourner vers l'extérieur et collaborer plus étroitement avec d'autres secteurs. En même temps, les acteurs de tous les autres secteurs humanitaires ont besoin de capacités pour contribuer à l'objectif collectif visant à répondre aux besoins des enfants les plus vulnérables.

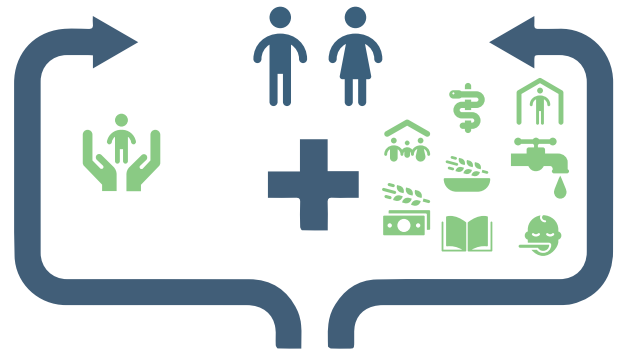
Les compétences requises par les acteurs de la protection de l'enfance sont décrites dans le *Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (CPHA)*<sup>2</sup>.

Pour les acteurs des domaines de la coordination et la gestion des camps, de la sécurité alimentaire et de la santé, les compétences requises ont été définies dans trois cadres de compétences associés:

- *Le Cadre de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs de la coordination et la gestion des camps*
- *Le Cadre de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs de la sécurité alimentaire*
- *Le Cadre de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs de la santé*

Ces cadres de compétences viennent compléter le *Cadre de compétences de CPHA* et visent à aider les agents humanitaires de ces secteurs à comprendre les comportements spécifiques en rapport avec leurs rôles qui permettront de renforcer la protection, le bien-être et la sécurité des enfants. Afin de s'appuyer sur une expertise intersectorielle, ces cadres associés, et les orientations qui les accompagnent, ont été mis au point à travers un processus collaboratif interorganisations, qui a permis d'examiner plus de 50 documents, avec un processus de consultation et de révision réalisé par une vingtaine d'acteurs issus de différents secteurs.

L'objectif global des cadres de compétences pour la protection de l'enfance destinés aux acteurs de la protection de l'enfance et à ceux d'autres secteurs humanitaires est de garantir une collaboration entre tous les acteurs humanitaires pour mettre en œuvre leur responsabilité collective impliquant de protéger les enfants touchés par la crise.



<sup>1</sup>[https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-new-york/children-crisis-spotlight-underfunded-humanitarian-emergencies\\_en?s=63](https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-new-york/children-crisis-spotlight-underfunded-humanitarian-emergencies_en?s=63)

<sup>2</sup>Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, 2023



## Présentation du Cadre de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs de la coordination et la gestion des camps

Le *Cadre de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs de la coordination et la gestion des camps* a pour objectif de garantir que la priorité soit donnée à la protection et au bien-être des enfants dans le secteur de la coordination et la gestion des camps et en collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance. L'idée est que les compétences viennent compléter les engagements déjà en place au sein du secteur. Les comportements dans le cadre de compétences reconnaissent les efforts positifs mis en œuvre par les acteurs CCCM pour donner la priorité à la protection, au bien-être et à la sécurité des enfants, en plus de la mise en avant d'autres moyens de renforcer cette attitude dans les activités du quotidien.

Le *Cadre de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs de la coordination et la gestion des camps* décrit les compétences et aptitudes dont les acteurs CCCM ont besoin pour apporter une aide humanitaire aux enfants de façon à contribuer à leur sécurité et leur bien-être, ainsi qu'à atténuer le risque de préjudices pouvant être subis par les enfants en conséquence de la crise humanitaire ou des interventions humanitaires. Pour mettre en œuvre les compétences décrites dans le cadre, les acteurs CCCM n'ont pas besoin d'une expertise en matière de protection de l'enfance, mais il est vrai qu'il faudra parfois leur apporter un soutien ou une orientation supplémentaire. Ce fait est reconnu explicitement dans la compétence finale : collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance et demander leur aide au besoin. De plus, d'autres ressources et orientations visant à aider à la mise en œuvre des compétences et à l'acquisition des connaissances sous-jacentes sont recueillies à l'Annexe 2.

Le *Cadre de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs de la coordination et la gestion des camps* a pour finalité d'aider à s'assurer que la priorité est donnée à la protection, au bien-être et à la sécurité des enfants dans les interventions et les programmes CCCM, ainsi que les programmes multisectoriels et intégrés, en procurant un ensemble normalisé de compétences interorganisationnel requis par tous les acteurs CCCM.

### Structure du cadre de compétences

Le *Cadre de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs de la coordination et la gestion des camps* comprend deux sections principales:

- **Valeurs et croyances**  
Les valeurs et croyances décrivent les valeurs fondamentales et les croyances sous-jacentes que nous devons tous intégrer, afin de comprendre pourquoi les enfants ont besoin de notre protection.
- **Compétences**  
Les compétences décrivent ce que les acteurs CCCM doivent maîtriser pour donner la priorité à la protection, au bien-être et à la sécurité des enfants. Chaque compétence est accompagnée d'une description afin d'assurer une meilleure compréhension du message à transmettre.

Les **valeurs et croyances** que nous suivons affectent nos comportements et l'impact que nous avons sur notre entourage. Les valeurs et croyances décrites dans le cadre de compétences sont considérées comme étant fondamentales pour venir en aide efficacement à l'enfance dans des contextes humanitaires. Ces valeurs et croyances affirment un désir collectif de travailler en vue d'obtenir les meilleurs résultats pour les enfants. Pour cette raison, elles concernent tout le monde, indépendamment du rôle, de l'ancienneté ou du contexte. Un ensemble de comportements, valables pour tous, est attribué à chaque valeur et croyance.

Les **compétences** décrites dans ce cadre sont destinées à soutenir les acteurs du secteur CCCM. Chaque compétence est élaborée avec des comportements y étant associés à titre indicatif, qui apportent des exemples spécifiques et pratiques de la façon dont la compétence peut être mise en œuvre au quotidien. Ainsi, chaque compétence comprend les comportements suivants:



- **Comportements qui concernent tous les acteurs CCCM**

Ces comportements doivent être adoptés par tous les individus du secteur CCCM, indépendamment de leur rôle, leur fonction ou leur niveau d'ancienneté.

- **Comportements pour les rôles en contact direct avec les enfants**

Ces comportements doivent être adoptés par tous ceux qui sont en contact direct avec les enfants, que ce contact soit fréquent et régulier ou moins régulier. Il peut s'agir du personnel de gestion de site ou des bénévoles. Les comportements concernent également les autres membres du personnel qui ne sont peut-être pas basés sur des sites pour personnes déplacées, ou occupant des rôles de première ligne, mais qui entrent en contact avec les enfants de manière périodique, par exemple, lors de visites de contrôle sur les sites de déplacement.

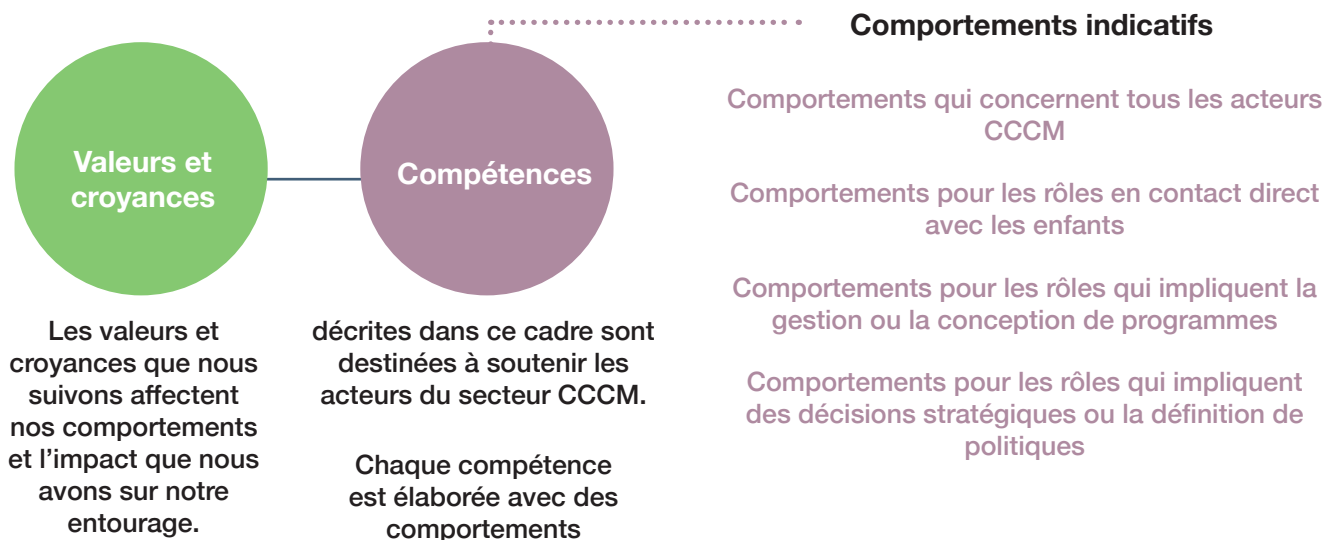
- **Comportements pour les rôles qui impliquent la gestion ou la conception de programmes**

Ces comportements doivent être adoptés par les personnes chargées de la conception, la gestion ou la supervision de la mise en œuvre de projets et programmes, ainsi que des équipes qui les mettent en œuvre. Il s'agit des personnes qui ont la responsabilité de s'assurer que les politiques pertinentes sont mises en œuvre, que les procédures sont suivies et que les exigences sont respectées. Les titres des postes et les responsabilités varient d'une organisation à l'autre, mais cela peut concerner des rôles tels que les directeurs de site, les chefs de programme ou de projet ou les conseillers CCCM. En fonction de leurs propres circonstances, les personnes impliquées dans la coordination des camps peuvent se sentir concernées ou non par les comportements de cette catégorie.

- **Comportements pour les rôles qui impliquent des décisions stratégiques ou la définition de politiques**

Ces comportements doivent être adoptés par les personnes qui travaillent au niveau stratégique et influencent ou contrôlent les décisions au niveau politique et stratégique. Il peut s'agir de personnes qui travaillent au niveau organisationnel, interorganisationnel ou sectoriel, pouvant inclure des rôles comme chef de programme ou de projet CCCM, ou coordinateur de groupe CCCM, ainsi que des rôles où la CCCM fait partie intégrante d'un portefeuille plus vaste, comme directeur de pays ou chef de bureau. Les personnes travaillant dans l'administration des camps peuvent se sentir concernées ou non par les comportements de cette catégorie.

Le cadre de compétences a été élaboré pour être utilisé dans un vaste éventail de contextes. Les compétences visent à être universelles, mais les comportements associés sont donnés à titre indicatif, sans prétendre en établir une liste exhaustive. Certains comportements ne seront peut-être pas valables dans tous les contextes. De même, en fonction du rôle ou du contexte, il peut être important d'adopter d'autres comportements ne figurant pas dans le cadre. L'utilisation du cadre doit donc être contextualisée.





## Utilisation du cadre de compétences

Le cadre de compétences peut contribuer à améliorer les résultats pour les enfants et ceux de la gestion et coordination des camps en garantissant que les programmes et les acteurs CCCM tiennent compte des besoins des enfants dans les situations d'urgence humanitaire et font en sorte d'y répondre.

Le *Cadre de compétences en matière de protection de l'enfance pour les acteurs de la coordination et la gestion des camps* est un cadre de compétences comportementales. Autrement dit, il aborde essentiellement les façons dont les personnes agissent ou exécutent leurs tâches quotidiennes. Il n'est pas censé remplacer les cadres de compétences qui sont déjà utilisés, mais plutôt les compléter. Par exemple:

- Les membres du personnel de gestion des sites qui sont responsables de gérer les arrivées des familles sur un site pour personnes déplacées peuvent démontrer qu'ils sont capables de parler aux enfants et de les écouter avec sensibilité et gentillesse, ainsi que de manière appropriée (compétence 1) en écoutant activement ce que les enfants, accompagnés ou non de leur famille, peuvent avoir à dire lors de leur arrivée et en veillant à ne pas les interrompre ni les juger.
- Un chef de programme CCCM peut démontrer que les membres du personnel sont capables d'être des personnes sûres (compétence 2) en s'assurant qu'ils ont adopté les politiques et les mesures visant à sauvegarder les enfants, que ces politiques circulent et sont comprises de manière généralisée. Ils doivent également veiller à l'établissement d'une culture où les personnes attachent de l'importance aux principes de sauvegarde et les respectent.

Le cadre de compétences est un outil qui peut être utilisé par des individus, des organisations et des encadrants, des groupes de coordination CCCM, ainsi que des prestataires de services de formation et d'apprentissage.

Les **Individus** qui travaillent dans le secteur CCCM, ou qui aspire à le faire, peuvent utiliser le cadre pour:

- refléter leurs propres croyances et compétences par rapport à la protection, le bien-être et la sécurité des enfants, pour identifier les points forts et les domaines de développement;
- identifier des comportements spécifiques à mettre en œuvre, en fonction de leur rôle, en vue d'améliorer les résultats pour les enfants.

Les **organisations et encadrants** qui emploient du personnel CCCM et/ou des bénévoles, peuvent utiliser le cadre pour:

- compléter les cadres de compétences existants afin de s'assurer que les comportements visant à renforcer les résultats pour la protection de l'enfance sont intégrés aux processus de RH, d'apprentissage et de développement;
- recenser les capacités existantes pour donner la priorité à la protection, au bien-être et à la sécurité des enfants, afin d'identifier les points forts, les lacunes et les domaines prioritaires concernant le recrutement ou le développement;
- étayer la conception de programmes et de politiques;
- recruter du personnel compétent, à travers le développement de descriptions de postes et de processus de sélection basés sur les compétences;
- mener une gestion des performances structurée et en accord avec un ensemble de normes convenu;
- identifier des étapes de développement professionnel continu pour le personnel et les équipes;
- identifier les domaines ayant besoin d'un renforcement de la collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance.



Les **groupes de coordination CCCM** peuvent utiliser le cadre pour:

- évaluer les points forts et les lacunes d'une intervention du point de vue de la protection de l'enfance ;
- définir les domaines prioritaires pour le renforcement des capacités et étayer les plans de renforcement des capacités;
- communiquer avec les acteurs de la protection de l'enfance et leur demander de l'aide pour renforcer les compétences, à l'aide d'un langage commun issu du cadre.

Les **prestataires de services de formation et d'apprentissage** peuvent utiliser le cadre pour:

- intégrer systématiquement les comportements clés pour la protection, le bien-être et la sécurité des enfants à leurs activités d'apprentissage en matière de CCCM à tous les niveaux ;
- mener des évaluations ciblées des besoins d'apprentissage parmi les acteurs CCCM.

**Une liste de ressources et orientations supplémentaires visant à aider à la mise en œuvre des compétences, et à l'acquisition des connaissances et aptitudes sous-jacentes, sont recueillies à l'Annexe 2 du présent document.**





# CADRE DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE POUR LES ACTEURS DE LA COORDINATION ET LA GESTION DES CAMPS (CCCM)

---

## Valeurs et croyances :

- Croire que les enfants dans toute leur diversité présentent des besoins différents, ainsi que des risques et des vulnérabilités spécifiques quant à leur protection dans des contextes humanitaires.
- Reconnaître les enfants en tant que titulaires de droits à qui des principes humanitaires s'appliquent.
- Croire en la responsabilité collective pour la sécurité, la protection et le bien-être des enfants.

## Compétences :

- Parler avec les enfants et les écouter avec sensibilité et gentillesse, ainsi que de manière appropriée.
- Être une personne sûre.
- Reconnaître les enfants subissant ou susceptibles de subir des préjudices, et effectuer des référencement surs et appropriés.
- Atténuer les risques concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants.
- Être redevable envers les enfants et garantir une participation effective de leur part.
- Collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance et demander leur aide au besoin.



## Valeurs et croyances pour tous les acteurs

Valeurs et croyances	Description	Comportements pour tous les acteurs
Croire que les enfants dans toute leur diversité présentent des besoins différents, ainsi que des risques et des vulnérabilités spécifiques quant à leur protection dans des contextes humanitaires.	Comprendre qui est un enfant et reconnaître que, compte tenu de leur âge, de leur stade de développement et de leur taille, les enfants présentent des besoins différents et supplémentaires, ainsi que des vulnérabilités que les acteurs humanitaires de la sécurité alimentaire doivent prendre en compte. Reconnaître la diversité des enfants, une diversité qui affecte leurs expériences, aptitudes, vulnérabilités et besoins dans des situations humanitaires, où le contexte et l'environnement physique présentent également certains risques. Les agents humanitaires doivent reconnaître que les besoins des enfants et les risques auxquels ils sont exposés varient en fonction d'un éventail d'identités individuelles, y compris leur genre, le statut de déplacement et leur statut de handicap.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reconnaître que, selon le droit international, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans.</li><li>• Reconnaître que les enfants sont exposés au danger par le simple fait d'être des enfants et en conséquence d'un vaste éventail de caractéristiques diverses, notamment leur genre, leur statut de handicap et leur statut de déplacement .</li><li>• Reconnaître les risques et les vulnérabilités auxquels font face les enfants dans des situations humanitaires, issus de leur identité ainsi que de facteurs contextuels et environnementaux.</li><li>• Traiter les enfants en tant qu'individus ayant des besoins différents et supplémentaires découlant directement de leur âge et leur stade de développement.</li></ul>
Reconnaître les enfants en tant que titulaires de droits à qui des principes humanitaires s'appliquent.	Croire que les enfants sont des individus qui ont des droits en vertu des lois internationales et nationales. Comprendre et reconnaître que les principes humanitaires s'appliquent à toutes les personnes sans discrimination, y compris les enfants. Comprendre que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant doit être appliqué dans toutes les actions et prises de décision concernant les enfants en tant qu'individus ou en tant que groupes.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reconnaître que les enfants sont des individus qui ont des droits et faire en sorte de comprendre les droits que les enfants possèdent.</li><li>• Traiter les enfants conformément à ces droits et les aider à faire valoir leurs propres droits.</li><li>• Faire en sorte de comprendre les droits que possèdent les enfants et les traiter conformément à ces droits.</li><li>• Appliquer les principes humanitaires aux enfants indépendamment de leur âge, leur genre ou d'autres facteurs d'identité.</li><li>• Tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui les affectent.</li></ul>
Croire en la responsabilité collective pour la sécurité, la protection et le bien-être des enfants.	Comprendre l'impact potentiel que les agents humanitaires et l'action humanitaire peuvent avoir sur la sécurité, la protection et le bien-être des enfants. Accepter que toutes les personnes qui travaillent en lien avec les crises humanitaires, indépendamment du secteur, de la spécialisation technique ou du rôle, partagent une responsabilité commune de protection des enfants. Les actions et services fournis, et les politiques qui leur servent de fondations, peuvent contribuer au bien-être général des enfants et leurs familles.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reconnaître la responsabilité collective de tous les agents humanitaires, y compris soi-même, de garantir la sécurité, la protection et le bien-être des enfants affectés par la crise.</li><li>• Tenir compte de l'impact de ses propres actions sur la sécurité, la protection et le bien-être des enfants.</li><li>• Assumer, soi-même et les autres, la responsabilité de la protection des enfants et leur bien-être.</li></ul>



## Compétences pour les acteurs CCCM

### Compétence : Parler avec les enfants et les écouter avec sensibilité et gentillesse, ainsi que de manière appropriée

**Description :** Être capable d'écouter activement les enfants sans jugement et d'être attentif à ce qu'ils disent et ne disent pas. Être capable de répondre aux enfants et de communiquer avec eux d'une façon adaptée à leur âge et niveau de compréhension, avec la sensibilité quant à leurs besoins et circonstances, tout en instaurant la confiance et une bonne entente. Faire preuve de gentillesse et d'empathie dans les interactions avec les enfants et les traiter avec dignité en reconnaissant qu'ils ont des choses importantes à dire. Pour les personnes assumant des rôles sans contact direct avec les enfants, cela implique de créer des environnements favorables et des cultures organisationnelles accordant de l'importance au fait de parler aux enfants et de les écouter avec sensibilité et gentillesse, où ces attitudes sont encouragées et soutenues à l'aide de directives appropriées.

Pour toutes les personnes travaillant dans le secteur CCCM, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent un contact direct avec les enfants, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent la gestion ou la conception de programmes, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent des décisions stratégiques ou la définition de politiques, il est important de :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître que les enfants ont des choses importantes à dire.</li> <li>Reconnaître que la manière d'interagir avec les enfants et leurs familles a un impact direct et significatif sur les résultats pour les enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interagir avec les enfants avec gentillesse et empathie.</li> <li>Écouter activement les enfants lorsqu'ils parlent sans interruption ni jugement.</li> <li>Être attentif à ce que les enfants disent et à leurs indices non verbaux.</li> <li>Répondre aux enfants d'une façon adaptée à leur âge et leur niveau de compréhension.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance et les prestataires de services, en consultation avec les enfants, pour garantir le développement et le partage de messages adaptés aux enfants au sujet de l'accès aux programmes et aux services sur les sites pour personnes déplacées.</li> <li>Veiller à ce que le personnel, les bénévoles et les partenaires possèdent les compétences nécessaires pour communiquer avec les enfants avec gentillesse et empathie, et connaissent les principes de premiers secours psychologiques.</li> <li>Veiller à ce que le personnel, les bénévoles, les partenaires et les membres des comités de sites comprennent les concepts de base de la façon dont l'âge et le niveau de développement des enfants influencent leurs réactions face à certaines situations et leur façon de communiquer, en facilitant activement l'accès aux informations et à la formation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir la disponibilité de principes directeurs sur le développement de messages adaptés aux enfants au sujet de l'accès aux programmes et aux services sur les sites pour personnes déplacées.</li> <li>Intégrer les capacités de communication avec les enfants et les premiers secours psychologiques à la formation obligatoire .</li> <li>Montrer l'exemple et encourager des valeurs et croyances sur lesquelles repose une culture consistant à attacher de l'importance aux enfants, les respecter et les traiter, ainsi que leurs opinions, avec sensibilité, respect, dignité et gentillesse.</li> </ul>

**Compétence : Être une personne sûre**

**Description :** Être une personne en qui les enfants peuvent avoir confiance : travailler dans leur intérêt supérieur ; chercher à minimiser les effets des inégalités de pouvoir ; éviter de porter préjudice aux enfants à travers l'action ou l'inaction ; et agir pour les protéger du mal que peuvent leur faire d'autres personnes. Se comporter à tout moment d'une façon qui contribue directement à la sécurité des enfants et éviter les actions qui contribuent directement et indirectement à porter préjudice aux enfants. Contribuer activement à l'établissement d'un environnement dans lequel les préjudices, directs ou indirects, portés aux enfants ne sont pas tolérés et créer une culture impliquant la sécurité des enfants.

Pour toutes les personnes travaillant dans le secteur CCCM, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent un contact direct avec les enfants, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent la gestion ou la conception de programmes, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent des décisions stratégiques ou la définition de politiques, il est important de :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître qu'aussi bien l'action que l'inaction peuvent porter préjudice aux enfants.</li> <li>• Être attentif à son propre pouvoir dans différentes situations et à ses effets potentiels sur les autres, et veiller à s'en servir de façon responsable.</li> <li>• Reconnaître le risque de préjudice indirect pour les enfants où des interventions bien intentionnées ont un impact imprévu et négatif sur les enfants.</li> <li>• Veiller à ce que ses propres actions ne causent pas de préjudice direct ou indirect aux enfants.</li> <li>• Redresser tout comportement ou toute croyance nuisibles ou inappropriés envers les enfants.</li> <li>• Signaler toute préoccupation ou plainte concernant un risque ou un préjudice quant à la sécurité, la protection ou le bien-être d'un enfant, selon les protocoles adéquats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhérer à toutes les attentes de comportement envers les enfants, comme indiqué dans les codes de conduite correspondants, ainsi que les politiques et directives de sauvegarde de l'enfance et de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.</li> <li>• Être sincère, traiter les enfants avec respect et préserver leur dignité à tout moment.</li> <li>• Agir immédiatement pour protéger un enfant dans une situation dangereuse, conformément aux protocoles de sauvegarde au niveau de l'organisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que l'ensemble du personnel, des bénévoles et des partenaires comprennent ce qui est attendu concernant leur comportement envers les enfants et signent un code de conduite.</li> <li>• Établir et mettre en œuvre des systèmes permettant de signaler les préoccupations et les plaintes.</li> <li>• Traiter toutes les préoccupations et plaintes de façon adéquate en temps voulu pour éviter tout éventuel préjudice supplémentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce qu'un code de conduite, décrivant explicitement les façons appropriées de se comporter avec les enfants, soit en place et signé par l'ensemble du personnel, des bénévoles et des partenaires.</li> <li>• Veiller à ce que des politiques robustes concernant la sauvegarde de l'enfance et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles soient en place et réparties parmi le personnel CCCM, les bénévoles et les partenaires.</li> <li>• Veiller à ce que des politiques relatives au signalement et à la gestion des préoccupations et plaintes soient en place et mises en œuvre.</li> <li>• Créer une culture de respect des codes de conduite, des politiques de sauvegarde de l'enfance et de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles en montrant l'exemple et en redressant les croyances ou comportements inappropriés ou nuisibles.</li> <li>• Agir rapidement et conformément aux politiques établies, lorsque les normes de comportement requises ne sont pas respectées.</li> </ul>



### Compétence : Reconnaître les enfants subissant ou susceptibles de subir des préjudices, et effectuer des référencement surs et appropriés

**Description :** Être capable de reconnaître les signes d'abus et de risque concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants. Être capable de répondre convenablement aux révélations de préjudices contre des enfants, y compris les révélations émises par des enfants. Savoir où et comment référer les préoccupations concernant la protection d'enfants aux services de protection de l'enfance ou d'autres services chargés de leur soutien, protection et bien-être. Pour les personnes occupant des rôles programmatiques ou de prise de décisions, cela implique de créer un environnement favorable pour aider les personnes en contact direct avec les enfants à identifier les enfants subissant des préjudices ou susceptibles d'en subir. Il faut établir des liens avec d'autres acteurs pour faciliter les référencement et établir une collaboration interorganisationnelle.

<p>Pour toutes les personnes travaillant dans le secteur CCCM, il est important de :</p>	<p>Pour les rôles qui impliquent un contact direct avec les enfants, il est important de :</p>	<p>Pour les rôles qui impliquent la gestion ou la conception de programmes, il est important de :</p>	<p>Pour les rôles qui impliquent des décisions stratégiques ou la définition de politiques, il est important de :</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les signes d'abus et de risque concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants.</li> <li>Reconnaître l'importance du rôle que jouent les acteurs CCCM pour garantir que les enfants ont accès aux services spécialisés et au soutien dont ils ont besoin pour préserver leur sécurité, leur protection et leur bien-être.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les signes d'abus et de risque concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants.</li> <li>Écouter les préoccupations des enfants et réagir immédiatement aux révélations formulées par des enfants et concernant des enfants.</li> <li>Référer les enfants à des services de protection de l'enfance ou d'autres services spécialisés dans leur soutien, protection et bien-être en suivant la cartographie adéquate des services de protection de l'enfance et les voies de référencement établies, le cas échéant. Si ces procédures ne sont pas en place, ou ne sont pas optimales, collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance et les services locaux pour contribuer à leur développement et prôner des bonnes pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance pour contribuer à l'élaboration d'une cartographie des services pertinents et à l'identification de voies de référencement pour les enfants qui subissent ou sont susceptibles de subir des préjudices.</li> <li>Collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance pour garantir l'établissement de protocoles basés sur des voies de référencement existantes, pour veiller à ce que le personnel, les bénévoles et les partenaires effectuent des référencement d'enfants d'une façon appropriée, sûre et éthique, en évitant au maximum de faire repasser les enfants affectés par un traumatisme et en adhérant aux principes de confidentialité.</li> <li>Veiller à ce que l'ensemble du personnel, des bénévoles et des partenaires en contact direct avec les enfants soient en mesure d'identifier les signes d'abus et de risque, possèdent des compétences en premiers secours psychologiques, aient accès à la cartographie des services pertinents et sachent comment effectuer des référencement appropriés.</li> <li>Garantir que les programmes CCCM surveillent l'accès des enfants et comprennent des indicateurs pour évaluer la fonctionnalité des référencement issus des acteurs de la protection de l'enfance et ceux leur étant destinés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir l'intégration des premiers secours psychologiques à la formation obligatoire pour le personnel CCCM, les bénévoles et les partenaires en contact direct avec les enfants et les personnes occupant des rôles programmatiques.</li> <li>Développer et maintenir des relations de travail interorganisationnelles et intersectorielles pour faciliter le référencement des enfants qui subissent des préjudices ou peuvent risquer d'en subir.</li> <li>Créer une culture où le personnel, les bénévoles, les partenaires et les utilisateurs des services ont les moyens de formuler des préoccupations et des plaintes.</li> </ul>



## Compétence : Atténuer les risques concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants

**Description :** Prendre activement des mesures pour comprendre les risques présents concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants, y compris les risques inhérents à l'environnement (naturel ou artificiel) et les risques que la programmation, l'élaboration de politiques et la prise de décisions stratégiques peuvent incidemment exacerber ou provoquer, en faisant appel au soutien des acteurs de la protection de l'enfance en cas de besoin. S'appuyer sur cette compréhension des risques pour intégrer à leur activité des actions visant à les atténuer et à renforcer un accès effectif des enfants aux services. Identifier et abattre les obstacles auxquels font face les enfants et leurs familles pour accéder aux services, y compris les ménages dirigés par des enfants, les enfants handicapés, les enfants réfugiés et déplacés internes, et les filles mariées.

Pour toutes les personnes travaillant dans le secteur CCCM, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent un contact direct avec les enfants, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent la gestion ou la conception de programmes, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent des décisions stratégiques ou la définition de politiques, il est important de :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître que le personnel humanitaire, les programmes et les politiques peuvent engendrer ou exacerber les risques encourus par les enfants, directement et indirectement, même si l'intention initiale est de les soutenir et les protéger.</li> <li>Travailler en collaboration avec les enfants, identifier les risques auxquels les enfants peuvent faire face dans le contexte des sites pour personnes déplacées, y compris les risques pouvant découler de l'environnement et du contexte, ainsi que tout autre pouvant survenir en conséquence des interventions ou des activités des acteurs CCCM ou prestataires de services agissant au sein du site pour personnes déplacées.</li> <li>Travailler en collaboration avec les enfants, identifier d'autres obstacles auxquels eux et leurs familles peuvent faire face pour accéder aux services et des moyens de garantir des activités favorables aux enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre des mesures pour s'informer des risques pré-identifiés concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants, et des autres types de risques pouvant survenir sur les sites pour personnes déplacées.</li> <li>Mettre en œuvre des plans d'atténuation des risques, avec la collaboration et la coordination de tous les prestataires de services accédant aux sites pour personnes déplacées, et suivre les conseils des responsables et des acteurs de la protection de l'enfance pour réduire les risques de préjudices pour les enfants.</li> <li>Prêter attention aux risques pour les enfants dans toutes les interactions avec eux et dans la programmation d'interventions ou de services pouvant avoir un impact direct ou indirect sur leur sécurité, leur protection ou leur bien-être.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les risques potentiels pour la sécurité, la protection et le bien-être des enfants lors de la conception des programmes en collaboration avec les enfants et avec le soutien des acteurs de la protection de l'enfance en cas de besoin.</li> <li>Identifier et planifier des mesures pour atténuer les risques concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants, en collaboration avec les enfants, ainsi qu'avec les prestataires de services et les acteurs de la protection de l'enfance au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que les risques pour la sécurité, la protection et le bien-être des enfants soit explicitement intégrés aux audits sur la sécurité des sites pour personnes déplacées et à tous les processus organisationnels pertinents pour l'évaluation, la surveillance et l'atténuation des risques.</li> <li>Établir des politiques et des systèmes, et créer des directives qui soutiennent l'inclusion sûre et effective des enfants dans les audits de sécurité et les processus d'évaluation, surveillance et atténuation des risques.</li> <li>Veiller à ce que l'analyse des risques identifiés pour les enfants au sein des programmes soit intégrée aux processus organisationnels d'apprentissage et d'amélioration.</li> </ul>

**Compétence : Atténuer les risques concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants**

<ul style="list-style-type: none"><li>• Garantir que l'assistance et les services sont favorables et accessibles aux enfants, et que les risques spécifiques pour les enfants ont été pris en compte lors de la prestation de services pour les enfants, en particulier pour les enfants non-accompagnés.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adapter les activités, les interventions et les interactions avec les enfants selon les besoins afin de réduire les risques imprévus.</li><li>• Avertir rapidement les autres au sujet des nouveaux risques et de ceux émergents pour les enfants s'ils sont identifiés.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Travailler en collaboration avec les enfants et, en cas de besoin, avec les acteurs de la protection de l'enfance, pour mener des audits sur la sécurité des infrastructures et des services des sites pour personnes déplacées afin d'identifier des risques pour les enfants et des mesures d'atténuation de ceux-ci.</li><li>• Veiller à ce que des plans d'action pour l'atténuation des risques soient élaborés en réponse aux risques identifiés.</li><li>• Veiller à ce que l'ensemble du personnel, des bénévoles, des partenaires et des prestataires de services en contact direct avec les enfants, et ceux impliqués dans les programmes, connaissent les risques potentiels pour les enfants et les actions nécessaires pour les atténuer, selon la description des plans d'atténuation des risques, et qu'ils sachent également comment signaler les nouveaux risques et ceux émergents.</li><li>• En collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance, surveiller les risques pour les enfants, puis identifier et prendre des mesures supplémentaires pour les réduire, en actualisant l'évaluation selon les besoins.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participer à des initiatives intersectorielles pour prévenir les préjudices pour les enfants, comme des mécanismes conjoints de surveillance et de signalement pour la protection de l'enfance et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.</li></ul>
---	--	--	---



### Compétence : Être redevable envers les enfants et garantir une participation effective de leur part

**Description :** Reconnaître les enfants en tant qu'agents du changement dans leurs propres vies et celles de leurs communautés. Être redevable envers les enfants en cherchant à recueillir leurs idées, leurs avis et leurs commentaires, en procurant aux enfants des moyens sûrs et effectifs de partager ces informations et en communiquant efficacement avec eux sur les sujets qui les touchent. Prendre activement des mesures pour renforcer la participation des enfants dans la prise de décisions qui affecte leurs vies en s'assurant que les efforts de participation des enfants sont inclusifs et évitent de répliquer les préjugés sociaux ou culturels existants pouvant exclure, par exemple, les filles, les enfants handicapés, les enfants appartenant à des groupes minoritaires avec des identités de genre et des orientations sexuelles diverses. Veiller à ce que les activités de participation des enfants soient toujours réalisées d'une façon sûre et éthique pour les enfants, et conformément aux principes de ne créer aucun préjudice et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour toutes les personnes travaillant dans le secteur CCCM, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent un contact direct avec les enfants, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent la gestion ou la conception de programmes, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent des décisions stratégiques ou la définition de politiques, il est important de :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître que les enfants dans toute leur diversité ont des opinions valides et qui ont de la valeur.</li> <li>Reconnaître que tous les enfants ont le droit de participer aux décisions qui les concernent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que des processus de redevabilité soient mis en œuvre d'une façon favorable, inclusive et accessible aux enfants en ayant recours aux principes directeurs disponibles pour la protection de l'enfance.</li> <li>Examiner les aspects de sécurité et éthiques avant de décider de mettre en œuvre des activités de participation des enfants.</li> <li>Prendre des mesures pour éviter les risques potentiels directs ou indirects lors de la mise en œuvre d'activités de participation des enfants sur les sites pour personnes déplacées.</li> <li>Veiller à ce que le consentement éclairé/l'accord des enfants et leurs parents/tuteurs soit recueilli en cas de besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir et mettre en œuvre localement et culturellement des systèmes appropriés pour être redevable envers les enfants, avec l'aide des acteurs de la protection de l'enfance en cas de besoin.</li> <li>Préconiser aux partenaires et prestataires de services de mettre en œuvre des systèmes pour être redevable envers les enfants.</li> <li>Intégrer des opportunités pour les enfants dans toute leur diversité de partager leurs points de vue sur la conception, la surveillance et l'évaluation des programmes, de l'infrastructure, des services et des solutions durables des sites pour personnes déplacées afin de garantir leur accessibilité pour les enfants et leurs familles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir que les politiques, procédures et plans de redevabilité et participation comprennent explicitement une référence à l'inclusion des enfants dans toute leur diversité.</li> <li>En consultation avec les acteurs de la protection de l'enfance, mettre au point des directives sur la redevabilité envers les enfants et la façon de garantir une participation sûre, éthique, inclusive, appropriée et effective des enfants sur les sites pour personnes déplacées.</li> </ul>



**Compétence : Être redevable envers les enfants et garantir une participation effective de leur part**

- |  |   |   |   |
|--|---|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser les outils et approches disponibles pour:<ul style="list-style-type: none"><li>• impliquer les enfants dans toute leur diversité dans la prise de décision concernant l'infrastructure, les services et les solutions durables des sites pour personnes déplacées.</li><li>• Obtenir l'avis des enfants concernant l'infrastructure, les services et les solutions durables des sites pour personnes déplacées.</li><li>• Fournir aux enfants des informations sur ce qui les affecte.</li></ul></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller à ce que toutes les données de surveillance soient divisées par sexe, âge et handicap, et comprennent des groupes d'enfants d'âges différents.</li><li>• Veiller à ce que le personnel CCCM, les bénévoles et les partenaires aient les capacités nécessaires pour faciliter en toute sécurité et de façon appropriée la participation effective des enfants et garantir que ces opportunités de participation sont inclusives pour tous.</li><li>• Veiller à ce que l'ensemble du personnel CCCM, des bénévoles et des partenaires en contact direct avec les enfants comprennent quand et comment obtenir le consentement éclairé/l'accord des enfants et leurs parents ou tuteurs.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Sous les conseils des acteurs de la protection de l'enfance, mettre au point des stratégies pour augmenter la capacité organisationnelle afin de garantir d'une manière sûre, éthique et appropriée la participation effective des enfants dans toute leur diversité.</li><li>• Créer une culture accordant de l'importance à la participation des enfants dans toute leur diversité et reconnaissant l'importance d'être redevable envers les enfants.</li></ul> |
|--|---|---|---|



## Compétence : Collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance et demander leur aide au besoin

**Description :** Être ouvert à la collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance pour renforcer la protection et le bien-être des enfants dans les interventions humanitaires, et mettre en œuvre des comportements qui soutiennent la collaboration, y compris la transparence, la confiance et la communication. Être capable de reconnaître quand s'avèrent nécessaires les conseils d'expert ou le soutien des acteurs de la protection de l'enfance et être disposé à demander cette aide et l'accepter. Appliquer la croyance selon laquelle la sécurité, la protection et le bien-être des enfants est une responsabilité collective de tous les agents humanitaires et travailler en collaboration avec d'autres personnes pour garantir l'accomplissement de cette responsabilité. Coordonner des actions avec les acteurs de la protection de l'enfance et d'autres acteurs afin d'améliorer les résultats pour les enfants.

Pour toutes les personnes travaillant dans le secteur CCCM, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent un contact direct avec les enfants, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent la gestion ou la conception de programmes, il est important de :	Pour les rôles qui impliquent des décisions stratégiques ou la définition de politiques, il est important de :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître la valeur de la collaboration et coordination entre les acteurs CCCM et ceux de la protection de l'enfance.</li> <li>Reconnaître la contribution distincte que les acteurs CCCM et de la protection de l'enfance peuvent apporter et que la valeur de la collaboration est supérieure à la somme de ses parties.</li> <li>Être disposé à réfléchir à ses propres points forts et limitations concernant la prévention et la réaction face aux préjudices portés aux enfants, et demander l'aide des acteurs de la protection de l'enfance au besoin.</li> <li>Reconnaître que la collaboration entre les acteurs CCCM et ceux de la protection de l'enfance est essentielle pour concrétiser la responsabilité collective concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre des mesures pour renforcer la capacité à protéger les enfants et leur bien-être.</li> <li>Identifier le besoin d'aide ou d'orientations de la part des acteurs de la protection de l'enfance et les demander, pour réduire le risque de préjudice pour les enfants pouvant découler des activités de CCCM.</li> <li>Collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance pour garantir que les activités de CCCM contribuent activement à générer des résultats positifs pour la sécurité, la protection et le bien-être des enfants, ainsi que pour relever toute amélioration potentielle à apporter aux résultats de CCCM.</li> <li>Communiquer de manière ouverte et transparente, pour instaurer la confiance et favoriser des relations de travail solides avec les acteurs de la protection de l'enfance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des relations solides avec les acteurs de la protection de l'enfance.</li> <li>Partager régulièrement des informations sur les besoins et les interventions planifiées avec les acteurs de la protection de l'enfance.</li> <li>Rechercher proactivement des orientations et des données auprès des acteurs de la protection de l'enfance pour étayer la conception, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des sites pour les personnes déplacées.</li> <li>Faciliter, encourager et soutenir le personnel, les bénévoles et les partenaires pour travailler en collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance et demander de l'aide au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une culture impliquant d'accorder de l'importance et de chercher la contribution des acteurs de la protection de l'enfance, et veiller à l'inclure dans des actions pour collaborer et coordonner avec d'autres acteurs.</li> <li>Créer une base factuelle, y compris l'élaboration d'études de cas et l'investissement dans des recherches, pour démontrer la valeur de la collaboration entre les acteurs CCCM et ceux de la protection de l'enfance.</li> <li>Établir des liens stratégiques avec les acteurs de la protection de l'enfance pour préparer la collaboration et la favoriser.</li> </ul>



# ANNEXE 1 : QUESTIONS FRÉQUENTES AU SUJET DU CADRE DE COMPÉTENCES

---

## **Faut-il mettre en œuvre toutes les valeurs, croyances, compétences et comportements décrits dans le cadre de compétences ?**

Chaque individu du secteur CCCM est censé mettre en œuvre les valeurs et croyances ainsi que les comportements associés qui sont décrits dans le cadre de compétences. Ils sont considérés comme étant universels et, de ce fait, sont valables pour tous les acteurs.

De plus, chaque acteur CCCM individuel est censé mettre en œuvre toutes les compétences. Tous comme les valeurs et les croyances, elles sont considérées comme étant universelles. Toutefois, les comportements spécifiques requis pour incarner ces compétences dépendront de votre rôle et vos responsabilités. Vous devez chercher à mettre en œuvre les comportements qui concernent tous les acteurs et, en plus, les comportements de la catégorie ou des catégories qui décrivent le mieux votre rôle.

Il est important de ne pas oublier que les comportements décrits dans chaque catégorie sont énumérés à titre indicatif. Par conséquent, certains de ces comportements peuvent ne pas être applicables à votre rôle, organisation ou contexte. Cette énumération ne prétend pas servir de liste de contrôle. Les comportements peuvent être adaptés à votre contexte spécifique.

## **Pourquoi ces compétences sont-elles ma responsabilité en tant qu'acteur CCCM ?**

Le rôle central des enfants et leur protection dans l'action humanitaire<sup>3</sup> est une responsabilité partagée, afin de garantir que l'ensemble du système humanitaire est activement et consciemment engagé dans la concrétisation de droits des enfants plus vastes ainsi que des droits des enfants à la protection à chaque étape de l'action humanitaire. Même si l'intégration des principes de protection de l'enfance est un élément essentiel, une approche du système dans sa globalité est nécessaire pour parvenir à assurer la protection et le bien-être des enfants. Chaque personne contribuant au système humanitaire et y travaillant a un rôle à jouer.

Pour pouvoir faire progresser la protection et le bien-être des enfants dans tous les secteurs de l'action humanitaire, un renforcement des compétences s'impose aussi bien dans le secteur de la protection de l'enfance que dans les autres secteurs. Les acteurs de la protection de l'enfance ont besoin de capacités pour se tourner vers les acteurs d'autres secteurs. Les acteurs de tous les secteurs ont besoin de capacités pour contribuer à l'objectif commun d'atténuation des risques pour la sécurité, la protection et le bien-être des enfants, et de réponse aux besoins des enfants les plus vulnérables.

## **Que font les acteurs de la protection de l'enfance si ces comportements sont adressés aux acteurs CCCM ?**

Les praticiens de la protection de l'enfance jouent un rôle essentiel dans le développement et la mise en œuvre d'interventions vitales de protection de l'enfance dans des contextes humanitaires, par exemple des interventions visant à prévenir et à répondre face aux enfants risquant d'être recrutés par des groupes armés ou d'être séparés de leur famille. Ils doivent collaborer avec d'autres acteurs humanitaires pour apporter un soutien et une assistance techniques, par exemple en intégrant des éléments de protection de l'enfance aux évaluations des besoins multisectorielles, en intégrant de manière généralisée des éléments de protection de l'enfance à d'autres programmes sectoriels et en menant une surveillance de la protection de l'enfance aux endroits critiques, comme les points de distribution de nourriture, etc.

<sup>3</sup>The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, The Centrality of Children and their Protection in Humanitarian Action - An Introduction (2023). <https://reliefweb.int/report/world/centrality-children-and-their-protection-humanitarian-action-introduction>



Les acteurs d'autres secteurs, y compris la CCCM, doivent systématiquement prendre en compte les capacités, les besoins et les vulnérabilités des enfants dans leur programmation. De plus, toute la programmation doit contribuer à la protection et au bien-être des enfants. Pour cela, il est possible d'obtenir de l'aide en travaillant en collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance. Cela implique de donner systématiquement la priorité à la sécurité et au bien-être des enfants ainsi qu'à la prévention des préjudices ; d'assurer un accès équitable aux services ; d'identifier et de référencer de façon sécurisée les enfants ayant des problèmes de protection ; d'adapter les services pour répondre aux besoins des enfants ; et de mettre en œuvre des canaux sécurisés et effectifs pour la participation des enfants et des mécanismes de redevabilité favorables aux enfants. La collaboration intersectorielle doit s'attaquer de façon collective aux facteurs de risques identifiés en matière de protection de l'enfance. De cette façon, il est possible de prévenir les préjudices subis par les enfants et réduire le besoin d'interventions correctives, qui pourraient ne jamais contrecarrer complètement l'impact de ces préjudices à long terme.

Les comportements spécifiques attendus des acteurs de la protection de l'enfance sont détaillés dans le Cadre de compétences pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. Ce document comprend une compétence technique pour travailler avec le secteur CCCM, qui décrit ce que les acteurs de la protection de l'enfance doivent faire pour travailler et collaborer efficacement avec ceux de CCCM pour améliorer les résultats.

### Comment ces compétences complètent-elles les engagements existants dans le secteur CCCM ?

Conçu en vue de compléter les engagements existants dans le secteur CCCM, le cadre de compétences a été mis au point au cours d'un processus impliquant un examen documentaire des documents sectoriels pertinents et la consultation d'experts du secteur.

Les compétences sont conçues pour permettre la mise en œuvre des actions clés qui sont décrites dans le standard 28 des *Standards minimums pour la protection de l'enfance de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019)*, qui ont été développés en collaboration entre experts de CCCM et de protection de l'enfance et tiennent compte des risques identifiés concernant la protection de l'enfance dans le contexte de sites pour personnes déplacées.

De plus, le cadre de compétences est fondé sur les standards minimums et les concepts essentiels pour la CCCM, comme le décrivent les *Normes minimales pour la gestion des camps, SPHÈRE (2021)*. Les valeurs et croyances ainsi que les compétences du cadre de compétences offrent des orientations concrètes sur des façons de se comporter qui sont conformes aux aspects de plusieurs des normes minimales et essentiels à leur mise en œuvre. Par exemple :

- **La norme 1.3 : Capacités de l'agence et de l'équipe de gestion de site**, qui renforce l'idée selon laquelle l'équipe de gestion du site a besoin d'être informée sur les besoins de protection de l'enfance, se rapporte à la compétence : atténuer les risques concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants.
- **La norme 2.2 : Partage d'informations avec les communautés**, qui comprend des références à différents niveaux d'alphabétisation et différentes sources d'information, avec une référence spécifique aux enfants des sites pour personnes déplacées, se rapporte à la compétence : parler avec les enfants et les écouter avec sensibilité et gentillesse, ainsi que de manière appropriée.
- **La norme 2.3 : Mécanismes de retour d'informations et de plainte**, qui souligne le besoin de garantir la disponibilité de mécanismes de retour d'informations et de plainte dans les langues et formats adéquats, et accessibles à tous, se rapporte à la compétence : être redevable envers les enfants et garantir une participation effective de leur part.
- **La norme 2.4 : Mécanismes et structures de gouvernance**, qui traite du besoin de garantir que les structures de gouvernance sont représentatives de la population et incluent les femmes, les jeunes, les enfants et les groupes minoritaires, se rapporte à la compétence : être redevable envers les enfants et garantir une participation effective de leur part.
- **La norme 3.2 : Un environnement adapté**, qui met en évidence le besoin de consulter toutes les parties prenantes pour la planification et les améliorations du site, y compris les groupes les plus vulnérables pour



s'assurer que le plan du site reflète leurs besoins et y répondent, se rapporte aux compétences : être redevable envers les enfants et garantir une participation effective de leur part, et parler avec les enfants et les écouter avec sensibilité et gentillesse, ainsi que de manière appropriée

- **La norme 4.2 : Évaluation et suivi des services fournis sur les sites, et établissement de rapports**, qui traite de l'idée selon laquelle l'équipe de gestion du site a besoin de disposer d'une vue d'ensemble de la population du site (y compris la façon dont les différents groupes d'âge, sexes et groupes de population sont affectés), de leurs besoins et des agences prestataires des services, se rapporte à la compétence : atténuer les risques concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants, et à la croyance : croire que les enfants dans toute leur diversité présentent des besoins différents, ainsi que des risques et des vulnérabilités spécifiques quant à leur protection dans des contextes humanitaires.
- **La norme 4.3 : Mécanismes d'orientation**, qui fait référence au rôle que joue l'équipe de gestion du site pour réaliser des référencement à l'intention de travailleurs spécialisés, y compris des collègues de protection de l'enfance, et au besoin de disposer de voies de référencement à jour ainsi que d'équipes formées au niveau du site, se rapporte à la compétence : reconnaître les enfants subissant ou susceptibles de subir des préjudices, et effectuer des référencement sûrs et appropriés.
- **La norme 5.3 : Fermeture non planifiée**, qui fait explicitement référence au besoin de conserver l'accès aux services de protection de l'enfance en cas de fermeture ou de réinstallation, se rapporte aux croyances : reconnaître les enfants en tant que titulaires de droits à qui des principes humanitaires s'appliquent, et croire en la responsabilité collective pour la sécurité, la protection et le bien-être des enfants.

### Comment mettre en pratique le cadre de compétences ?

Le cadre de compétences peut être utilisé pour définir des attentes de performances, évaluer des compétences et renforcer les performances au sein d'un rôle. La manière de procéder dépendra de la capacité dans laquelle le cadre est utilisé : par un individu, une organisation, un groupe de coordination ou un prestataire de services de formation et apprentissage.

	Définition d'attentes en matière de performances	Évaluation de compétences	Renforcement de performances pour un rôle
<b>Individus</b>	Familiarisez-vous avec les compétences et identifiez les comportements pertinents pour votre propre rôle.	Évaluez votre propre niveau de compétence actuel avec l'aide d'un superviseur, le cas échéant.	Identifiez ce que vous pouvez faire de plus pour mettre en œuvre les compétences et engagez-vous dans des opportunités d'apprentissage pour renforcer vos propres compétences.
<b>Organisations et gestionnaires</b>	Intégrez les compétences requises dans des conditions requises pour les rôles de CCCM, par exemple, en les ajoutant aux descriptions de postes.	Évaluez les compétences requises dans le cadre de processus de recrutement, par exemple, lors d'entretiens et de processus de sélection, ainsi que lors de processus de gestion des performances, par exemple, lors des évaluations annuelles des performances.	Créez des opportunités de renforcement des compétences en fonction de conditions requises pour les rôles.



	Définition d'attentes en matière de performances	Évaluation de compétences	Renforcement de performances pour un rôle
<b>Groupes de coordination CCCM</b>	Exprimez l'importance de l'adoption des compétences et manifestez un soutien pour leur adoption.	Évaluez la compréhension et la mise en œuvre des compétences requises pour l'intervention avec l'aide des acteurs de la protection de l'enfance, en cas de besoin.	Collaborez avec les groupes de protection de l'enfance pour faciliter l'accès à des opportunités pour renforcer les compétences des acteurs CCCM en matière de protection de l'enfance.
<b>Prestataires de services de formation et apprentissage</b>	Intégrez les compétences aux opportunités d'apprentissage proposées aux praticiens de CCCM.	Menez une évaluation des besoins d'apprentissage par rapport aux compétences.	Développez des opportunités d'apprentissage pour renforcer la capacité des praticiens de CCCM à mettre en œuvre les comportements requis.

### Comment évaluer mon propre niveau de compétence ou celui de quelqu'un d'autre ?

Les compétences décrivent le niveau de performance d'une personne dans son rôle. Par conséquent, pour effectuer une évaluation des compétences, il faut rassembler les preuves de l'efficacité d'une personne dans son rôle. Les comportements décrits dans le cadre de compétences donnent des exemples des types d'actions qu'une personne compétente entreprendra dans ses tâches quotidiennes. Il s'agit donc d'un outil utile pour évaluer les compétences dans ces domaines.

Pour évaluer la compétence des acteurs CCCM en matière de protection de l'enfance, vous devrez prendre en compte la mesure dans laquelle les comportements sont mis en œuvre. Pour pouvoir y parvenir au moyen d'une auto-réflexion si vous évaluez vos propres compétences ou à travers l'observation et l'interrogation, par exemple, lors d'un entretien ou d'une évaluation basés sur les compétences, si vous évaluez les compétences d'autres personnes. L'évaluation des compétences doit être fondée sur des preuves de la façon dont les individus se comportent et sur la mesure dans laquelle ce comportement est en accord avec ceux énumérés à titre indicatif dans le cadre.

**Vous trouverez l'exemple d'une matrice d'auto-évaluation à l'Annexe 3 et des exemples de questions pouvant être utilisées lors d'un entretien ou d'une évaluation basés sur les compétences à l'Annexe 4.**



## ANNEXE 2 : ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR AIDER À L'APPLICATION DU CADRE DE COMPÉTENCES

---

Les ressources d'apprentissage à rythme libre et les supports d'orientation énumérés ci-après peuvent aider à l'acquisition des connaissances sous-jacentes nécessaires pour mettre en œuvre chacune des valeurs et croyances et compétences.

### Valeurs et croyances :

- Croire que les enfants dans toute leur diversité présentent des besoins différents, ainsi que des risques et des vulnérabilités spécifiques quant à leur protection dans des contextes humanitaires
  - [Module cours en ligne SMPE - Principe 1 : Survie et développement des enfants](#)
- Reconnaître les enfants en tant que titulaires de droits à qui des principes humanitaires s'appliquent
  - [Les droits de l'enfant et pourquoi ils sont importants, cours en ligne UNICEF](#)
- Croire en la responsabilité collective pour la sécurité, la protection et le bien-être des enfants
  - [La place centrale des enfants et de leur protection dans l'action humanitaire – Une introduction](#)

### Compétences:

- Parler avec les enfants et les écouter avec sensibilité et gentillesse, ainsi que de manière appropriée.
  - [Premiers secours psychologiques pour les enfants, cours en ligne HLA](#)
  - [Module en ligne Promouvoir le développement et le bien-être de l'enfance](#)
  - Communiquer avec les enfants pendant une épidémie de maladie infectieuse - [mini-guide](#) et [cours en ligne](#)
- Être une personne sûre
  - [Module en ligne Sauvegarde](#)
  - [Module en ligne Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles](#)
- Reconnaître les enfants subissant ou susceptibles de subir des préjudices, et effectuer des référencement s sûrs et appropriés.
  - [BD sur l'identification des risques associés à la protection de l'enfance](#)
  - [Reconnaissance et orientations sécurisées pour les problèmes de protection de l'enfance : guide rapide pour les acteurs non liés à la protection de l'enfance](#)
- Être redevable envers les enfants et garantir une participation effective de leur part
  - [Participation des enfants, principes et outils](#) - Module en ligne UNICEF
  - [Module cours en ligne SMPE - Principe 2 : La participation des enfants](#)
  - [Aide à la participation des enfants, cours en ligne TdH](#)
  - [Placer les enfants au centre : guide pratique pour la participation des enfants](#)
  - [Principes directeurs pour la participation des enfants à la programmation humanitaire](#)



- Collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance et demander leur aide au besoin
  - Illustration [Comprendre le rôle que jouent des acteurs de protection de l'enfance dans les contextes humanitaires](#)
  - Vidéo [Qu'est-ce que la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#)
  - [Module cours en ligne SMPE - Standard 28 - Gestion des camps et protection de l'enfance](#)

De plus, en collaboration avec l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (CPHA) et les groupes sectoriels mondiaux de gestion et coordination des camps, éducation, sécurité alimentaire, santé et nutrition, le Global CP AoR a développé un pack d'ateliers visant à renforcer la collaboration entre le secteur de la protection de l'enfance et les autres secteurs pour la protection et le bien-être des enfants dans des contextes humanitaires.

Modules compris dans le pack :

- Principes de base sur la protection de l'enfance;
- Bien-être des enfants;
- Généralisation des principes de protection de l'enfance;
- Intégration de la protection de l'enfance;
- Participation des enfants;
- Sauvegarde de l'enfa;
- Reconnaissance et orientations sécurisées pour les problèmes de protection de l'enfance (pour les acteurs externes à la protection de l'enfance).

Vous trouverez davantage d'informations concernant le pack sur le site du Global CP AoR: [Travailler avec d'autres secteurs pour la protection et le bien-être des enfants](#). Si vous souhaitez organiser une formation sur l'un de ces sujets, vous pouvez contacter le coordinateur de protection de l'enfance de votre contexte. Autrement, vous pouvez contacter le Global CP AoR par l'intermédiaire du [Help Desk](#).





## ANNEXE 3 : MATRICE D'AUTO-ÉVALUATION

---

L'exemple de matrice d'auto-évaluation est conçu pour aider un individu à évaluer ses performances par rapport aux compétences. Elle peut être utilisée par un individu pour étayer sa propre réflexion et son développement. Autrement, elle peut servir de base à une discussion avec un superviseur, un collègue de confiance ou un conseiller. Des adaptations peuvent être apportées à la matrice selon les besoins.

Légende pour la notation

1. **Non compétent:** la personne ne manifeste aucun comportement qui indique qu'elle maîtrise cette compétence. Elle ne met en œuvre aucun aspect de cette compétence.
2. **Compétence limitée:** La personne manifeste parfois certains des comportements applicables, mais pas de manière constante, et peut avoir besoin d'aide. Elle est capable de mettre en œuvre cette compétence avec de l'aide et une orientation.
3. **Niveau de compétence acceptable:** la personne manifeste la plupart des compétences applicables, la plupart du temps. Elle est capable de mettre en œuvre cette compétence sans aide, mais peut avoir besoin d'une orientation.
4. **Bon niveau de compétence:** la personne manifeste toutes les compétences applicables, dans toutes les situations pertinentes. Elle est capable de mettre en œuvre cette compétence sans aide ni orientation.
5. **Très compétent:** la personne manifeste tous les comportements applicables à un niveau très élevé. Elle peut dépasser les attentes et est en mesure d'orienter et d'aider les autres dans cet aspect.



Un exemple est donné pour montrer comment utiliser la matrice.

Compétence	Niveau de compétence 1 à 5	Exemple de quand j'ai mis en œuvre cette compétence jusqu'à présent	Façons dont je pourrais renforcer cette compétence	Comment savoir si j'ai réussi/ Comment en assumer la responsabilité ?
Parler avec les enfants et les écouter avec sensibilité et gentillesse, ainsi que de manière appropriée	<i>P. ex. 3</i>	<i>P. ex. : Je m'assure toujours de bien écouter toutes les personnes affectées, y compris les enfants, lorsqu'elles me parlent</i>	<i>P. ex. : Parfois, quand je me sens stressé et dans l'urgence, je sais qu'il est possible que je ne sois pas toujours aussi attentif que je le devrais. Je vais essayer d'écouter avec gentillesse plus souvent</i>	<i>P. ex. : Je vais discuter avec un collègue de confiance et lui demander de m'aider à assumer la responsabilité</i>
Être une personne sûre				
Reconnaître les enfants subissant ou susceptibles de subir des préjudices, et effectuer des référencement surs et appropriés				
Atténuer les risques concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants				
Être redevable envers les enfants et garantir une participation effective de leur part				
Collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance et demander leur aide au besoin				



## ANNEXE 4 : QUESTIONS BASÉES SUR LES COMPÉTENCES

Il est possible d'utiliser des questions basées sur les compétences pour évaluer les compétences requises. Ces questions peuvent être intégrées à des processus existants et peuvent servir à :

- évaluer le niveau de compétence d'une personne, par exemple dans le cadre d'un processus de recrutement ou d'évaluation des performances ;
- encourager la réflexion dans le cadre d'un processus de développement professionnel.

Les questions ci-dessous sont des exemples basés sur les compétences et peuvent être adaptées selon les besoins. D'autres questions peuvent également être ajoutées si nécessaire. Ces questions sont conçues pour donner l'opportunité aux personnes interrogées de réfléchir à leur compétence et apporter des exemples concrets de moments où elles ont mis en œuvre la compétence.

Compétence	Exemples de questions
Parler avec les enfants et les écouter avec sensibilité et gentillesse, ainsi que de manière appropriée	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pouvez-vous expliquer en quoi consisterait concrètement le fait de parler avec les enfants et les écouter avec sensibilité et gentillesse, ainsi que de manière appropriée pour votre rôle?</li><li>• Pouvez-vous me donner un exemple d'un moment où vous avez mis en œuvre cette compétence?</li><li>• Qu'avez-vous appris de la situation que vous avez décrite?</li></ul>
Être une personne sûre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pouvez-vous décrire des façons dont le comportement ou les actions d'une personne assumant un rôle comme le vôtre pourraient avoir des répercussions négatives sur la sécurité ou le bien-être des enfants, ou leur porter préjudice directement ou indirectement?</li><li>• Pouvez-vous me donner un exemple d'actions que vous avez entreprises pour vous assurer que vous ou votre entourage ne portiez pas directement ou indirectement préjudice aux enfants?</li><li>• Pensez-vous que vous pourriez prendre d'autres mesures pour renforcer votre compétence dans ce domaine?</li></ul>
Reconnaître les enfants subissant ou susceptibles de subir des préjudices, et effectuer des référencement surs et appropriés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Quels sont les signes d'abus et de risque concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants?</li><li>• Pouvez-vous me donner un exemple d'actions que vous avez entreprises et qui ont contribué positivement à garantir l'accès des enfants aux services spécialisés et au soutien dont ils ont besoin pour préserver leur sécurité, protection et bien-être?</li><li>• Auriez-vous pu faire quelque chose différemment dans la situation que vous avez décrite pour augmenter votre impact, ou pensez-vous que vous pourriez prendre d'autres mesures dans l'exécution de votre travail pour contribuer encore davantage à la sécurité, la protection et le bien-être des enfants?</li></ul>



Compétence	Exemples de questions
Atténuer les risques concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Quels risques potentiels pour la sécurité, la protection et le bien-être des enfants pourraient découler des programmes humanitaires auxquels vous participez?</li><li>• Pouvez-vous donner l'exemple d'un moment où vous avez pris des mesures pour éviter, atténuer ou contrer des risques pour la sécurité, la protection ou le bien-être des enfants?</li><li>• Dans quelle mesure pensez-vous que les mesures prises ont été efficaces ? Auriez-vous pu faire autre chose pour éviter, atténuer ou contrer les risques pour les enfants?</li></ul>
Être redevable envers les enfants et garantir une participation effective de leur part	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pouvez-vous expliquer ce qu'implique la diversité pour vous dans le contexte de « travailler avec les enfants dans toute leur diversité »?</li><li>• Pouvez-vous donner l'exemple d'un moment où vous avez démontré que vous accordez de l'importance aux opinions des enfants ou où vous avez encouragé les enfants à participer ? Quels sont les résultats des actions que vous avez entreprises?</li><li>• Quelles autres mesures ou actions pourriez-vous entreprendre pour rendre la participation des enfants encore plus effective à l'avenir?</li></ul>
Collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance et demander leur aide au besoin	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pouvez-vous décrire, dans le contexte de votre propre travail, certains des avantages potentiels de la collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance ou du fait de leur demander de l'aide?</li><li>• Pouvez-vous donner l'exemple d'un moment où vous avez collaboré activement avec les acteurs de la protection de l'enfance ou leur avez demandé de l'aide ? Quels sont les résultats de la situation que vous avez décrite?</li><li>• Vous ou toute autre personne impliquée, auriez-vous pu faire quelque chose différemment pour améliorer ou renforcer davantage les résultats?</li></ul>

**L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire** (L'Alliance) définit des standards et fournit une assistance technique en soutien aux acteurs humanitaires dans la prévention et la réponse aux préjudices envers les enfants.

Pour en savoir plus sur le travail de l'Alliance et rejoindre le réseau, rendez-vous sur le site



[alliancecpha.org/fr](https://alliancecpha.org/fr)

Rejoignez l'Alliance sur :



[/Alliance.Child.Protection](https://www.facebook.com/Alliance.Child.Protection)



[/CPiE\\_Global](https://twitter.com/CPiE_Global)



[/alliancecpha](https://www.linkedin.com/company/alliancecpha)



**COLLABORATION INTERSECTORIELLE  
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE**